

ETABLISSEMENT PUBLIC CREE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 11 JUIN 1996
SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE GIEN

ARRETÉ NUMERO 01 – 2021

RELATIF A LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2020

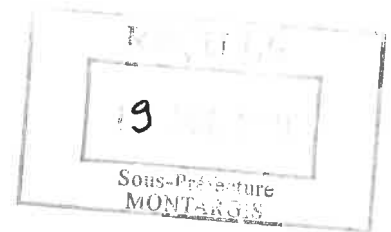
Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, Monsieur Denis GERVAIS,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.

ARRETE

Article 1 :

- Marché de travaux : NEANT.
- Marché de fournitures : NEANT.
- Marché de prestations de services : NEANT.



Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. Le Sous-Préfet de Montargis.

Fait à GIEN, le 15 janvier 2021.



**Le Président,
Denis GERVAIS**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.